



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 6 septembre 2022 à 19h30 à la Salle municipale.

Sont présents.es : Mmes Chantale Thivierge et Émilie Legras conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Guillaume Giroux et Sylvain Garant conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Francine Drouin, mairesse. Est également présent M. Alexandre Caron, greffier-trésorier et secrétaire de l'assemblée.

Absente de l'assemblée : Madame Patricia René

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élus.es présents.es à la séance, et elle adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022;
4. Adoption procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2022;
5. Adoption des comptes du mois d'août 2022;
6. Soumission ménage :
 - 6.1. Bureau municipal :
 - 6.1.1. Qualinet
 - 6.1.2. Nettoyage Turgeon
 - 6.2. Ventilation
 - 6.2.1. Qualinet
 - 6.2.2. MS Ventilation
7. Soumission sel de Déglçage :
 - 7.1. Sel Warwick
8. Abris du Sentier des champions;
9. Finalisation de l'embauche de René Couture l'opérateur journalier spécialisé;
10. Fonds région et ruralité volet 2;
11. Signalisation rang 11;
12. Panneaux de vitesse numérique;
13. Souper des municipalités;
14. Contribution financière à la FADOQ pour le 50^{ième};
15. Projet pilote des bandes riveraines;
16. Écho des montagnes;
17. 2 chemin sacré-cœur;
18. Travaux publics :
 - 18.1. Soumission pneus d'hiver;
 - 18.2. Soumission glissière coulissante;
 - 18.3. Soumissions pierres ½ et ¾;
 - 18.4. Soumission bit de carbures;
19. Date de la prochaine séance du conseil;
20. Correspondance de la mairesse;
21. Période de questions;
22. Levée d'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Thivierge et est résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour. **ADOPTÉ**

2022-09-197



N° de résolution
ou annotation

2022-09-198

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 au moins 48 heures avant la tenue de la séance de ce jour ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil affirment avoir fait lecture du procès-verbal du 15 août 2022, qu'ils le reconnaissent conforme aux discussions et aux décisions, et qu'ils dispensent le secrétaire de l'assemblée d'en faire lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022. **ADOPTÉ.**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2022 au moins 48 heures avant la tenue de la séance de ce jour ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil affirment avoir fait lecture du procès-verbal du 18 juillet 2022, qu'ils le reconnaissent conforme aux discussions et aux décisions, et qu'ils dispensent le secrétaire de l'assemblée d'en faire lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Garant et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2022. **ADOPTÉ.**

2022-09-199

5. ADOPTION DES COMPTES D'AOÛT 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues et qu'elle dispose des argents nécessaires à leur acquittement ;

ATTENDU QU'un montant de 188 964 \$ est déboursé à même le fonds général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser le paiement des comptes du 1^{er} au 30 août 2022 totalisant 188 964 \$. **ADOPTÉ.**

2022-09-200

6. SOUMISSIONS MÉNAGE :

6.1. MÉNAGE BUREAU MUNICIPALE :

ATTENDU QU' une seule des deux soumissions ont été reçues en vue de procéder au ménage du bureau municipale, le point a été reporté pour manque d'information. **REPORTÉ**

6.2. VENTILATION :

ATTENDU QUE les deux soumissions ont été reçues en vue de procéder au ménage de la ventilation du bureau municipal:

- Qualinet : 1565\$ taxe en sus
- MS Ventilation : 1495\$ taxe en sus

2022-09-201

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'acquiescer les services de MS Ventilation au coût de 1495\$ taxe en sus. **ADOPTÉ.**



N° de résolution
ou annotation

2022-09-202

2022-09-203

7. SOUMISSION SEL DE DÉGLAÇAGE

ATTENDU QU'à la fin de la période d'appel d'offres sur invitation pour l'achat de sel de déglçage, la Municipalité a reçu les soumissions d'un soumissionnaire ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions eut lieu le jeudi 6 septembre 2022 au bureau municipal de Saint-Pierre-de-Broughton en présence de madame Brigitte Guay, adjointe administrative, madame Kimberly Guertin, citoyenne de Saint-Pierre-de-Broughton, et de monsieur Alexandre Caron, secrétaire trésorier ; et que le résultat est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	PRODUITS	SOUSSION
SEL WARWICK	200 tonnes métriques de sel de déglçage	102.95 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, d'octroyer le contrat à *Sel Warwick* conformément à la soumission présentée, et d'autoriser le secrétaire trésorier à signer au nom de la Municipalité, les documents requis. **ADOpte.**

8. ABRI DU SENTIER DES CAMPIONS ;

Mme Francine Drouin informe les membres du conseil municipal et la population de l'avancement de la construction de l'abri du sentier des champions, il reste seulement l'étape d'amener les structures sur place et de les monter.

9. EMBAUCHE DE RENÉ COUTURE;

ATTENDU QUE depuis quelques mois la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a entamé un processus d'embauche afin de combler le poste de journalier-opérateur spécialisé;

ATTENDU QUE la municipalité a passé des entrevues à plusieurs personnes;

ATTENDU QUE M. René Couture possède les qualifications recherchées et qu'il a réussi le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'embaucher M. René Couture au poste de journalier-opérateur spécialisé; Monsieur René Couture entrera en fonction le 29 août 2022. **ADOpte**

10. FONDS REGION ET RURALITE VOLET 2 ;

Le conseil informe les citoyens que la subvention du fonds région et ruralité : Volet 2 va être utilisée pour la revitalisation du parc du secteur de Broughton Station.

11. LIGNE DE SIGNALISATION DU RANG 11;

Le conseil informe que la signalisation routière pour le rang 11 sera faite au printemps 2023.

12. PANNEAU DE SIGNALISATION NUMÉRIQUE;

Le conseil informe que des panneaux de signalisation numérique ont été achetés par la municipalité et vont être installés à l'entrée du secteur urbain de Saint-Pierre-de-Broughton et de Broughton Station.



N° de résolution
ou annotation

2022-09-204

13. SOUPER DES MUNICIPALITÉS;

ATTENDU QUE le souper des municipalités prend place à chaque année au sein du MRC des Appalaches;

ATTENDU QUE les membres du conseil et employés municipaux y sont invités au coût de 60\$ par personne;

ATTENDU QUE Mme Francine Drouin et M. Alexandre Dubuc-Ringuette ont confirmé leur présence au souper ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, de déboursier 120\$ pour les deux membres du conseil qui participeront au souper des municipalités le 24 septembre 2022. **ADOpte**

14. CONTRIBUTION FINANCIERE POUR LE 50IEME ANNIVERSAIRE DE LA FADOQ ;

ATTENDU QUE le comité de la FADOQ a demandé à la municipalité une contribution financière de 500\$ pour souligner le 50^{ième} anniversaire de leur création;

EN CONSÉQUENCE il est proposé Mme Émilie Legras et résolu unanimement, de contribuer pour un montant de 500\$ à la FADOQ pour leur 50^{ième} anniversaire. **ADOpte**

2022-09-205

15. PROJET PILOTE DES BANDES RIVERAINES DU MRC ;

Le conseil informe les citoyens d'un projet pilote, chapeauté par le MRC, pour revigorer les bandes riveraines de la municipalité. La chargée de projet de la MRC, Shelby Maheux, viendra expliquer au conseil les paramètres de ce projet.

16. ÉCHOS DES MONTAGNES ;

ATTENDU QUE l'écho des montagnes est un journal bi-mensuel qui permet aux citoyens de Saint-Pierre-de-Broughton de rester informés sur les événements dans la municipalité ;

ATTENDU QUE la charge de travail pour tenir à jour la publication bi-mensuel du journal est devenue trop importante ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantale Thivierge que la publication du journal Échos des montagnes devienne une publication saisonnière, soit à chaque 3 mois. **ADOptÉ**

2022-09-206

17. MAISON DU 2 CHEMIN SACRE-CŒUR ;

La mairesse informe le conseil et les citoyens que la maison du 2 chemin Sacré-Cœur a été démolie et va être utilisée par la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et de Sacré-Cœur-de-Jésus afin de faciliter le revêtement des chasse-neiges.



N° de résolution
ou annotation

2022-09-207

18. TRAVAUX PUBLICS :

18.1. SOUMISSION PNEUS D'HIVER :

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue pour l'achat des pneus d'hiver pour les chasse-neiges de Desharnais :

- Pneus avant : 2178\$ taxe en sus
- Pneus arrière : 2260\$ taxe en sus

EN CONSÉQUENCE il est proposé monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, de faire l'achat des pneus avant et arrière au montant de 2178\$ et 2260\$ taxe en sus. **ADOPTÉ**

18.2. SOUMISSION SLIDE EVEREST POUR CHASSE-NEIGE :

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue pour l'achat d'une glissière coulissante pour le chasse-neige de la part de Déziel Québec :

- Soumission glissière coulissante: 958\$ taxe en sus

2022-09-208

EN CONSÉQUENCE il est proposé monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, d'acheter auprès de Déziel Québec au montant de 958\$ taxe en sus. **ADOPTÉ**

18.3. SOUMISSIONS PIERRE NETTE ½ ET ¾ :

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions pour l'achat de pierre nette ½ et ¾ :

- Les entreprises A.L.O Pomerleau Ltée :
 - o Pierre ½ : 13,45\$/TN
 - o Pierre ¾ : 12.75\$/TN
- Excavation Maggy :
 - o Pierre ½ : 15.00\$/TN
 - o Pierre ¾ : 13.00\$/TN

2022-09-209

EN CONSÉQUENCE il est proposé monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, d'acheter auprès des entreprises A.L.O Pomerleau Ltée au montant de 13.45\$/tonne pour la pierre nette ½ et de 12,75\$/tonne pour la pierre ¾. **ADOPTÉ**

18.4 SOUMISSIONS BIT DE CARBURES :

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions pour 84 bit de carbure pour les chasse-neiges :

- PJB Industries Inc. :
 - o 13.95\$/unité soit 1 171\$ taxe en sus
- Équipement Robitaille :
 - o 14.25\$/unité soit 1 197\$ taxe en sus

2022-09-210

EN CONSÉQUENCE il est proposé Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'acheter auprès de PJB Industries Inc au montant de 13.95\$/unité. **ADOPTÉ**



N° de résolution
ou annotation

2022-09-211

19. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL;

La mairesse et le conseil informe les citoyens que la prochaine réunion du conseil municipale se déroulera le 4 octobre 2022 au lieu du 3 octobre 2022 en raison des élections provinciales.

20. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE;

La mairesse remercie Monsieur Serge Boulet pour les services rendu à la municipalité au courant des 21 dernières années et elle lui souhaite une bonne retraite.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

AUCUNE QUESTION

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par **M. Alexandre Dubuc-Ringuette et** résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h14. **ADOPTÉ.**

« Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Francine Drouin, mairesse

Alexandre Caron, greffier-trésorier



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

